# le point

Bulletin du **PARTI SOCIALISTE NEUCHÂTELOIS**

**NOVEMBRE 2026**

Votation fédérale 3-7
Mise en Commune 10
Charles Naine, 1874-1926 11



365

## *ÉDITO(S) DE MINUIT*

**Voici venue l'heure d'écrire mon premier édito du *Point*. J'ai un peu trop procrastiné : il est 23 h 50, Raphaël m'a envoyé un message de rappel hier, il faut s'y mettre. Atteint d'un léger syndrome de la page blanche, je me tourne vers les précédents éditos, on ne sait jamais. Après tout, c'est nouveau pour moi. Et voilà que je tombe sur un édito de Romain de mai 2023, qui explique avoir trop traîné, qu'il est 23 h 40 et que la concurrence sérieuse d'un bon bouquin de gauche ne lui facilite pas la tâche. Me voici, plus de trois ans plus tard, dans la même situation, à la même heure, face à une bibliothèque tout aussi tentante !**

En y regardant de plus près, mon œil s'arrête sur *Vers une vie simple* d'Edward Carpenter, une lecture qui m'a marqué. Écrit en 1887, ce livre reste d'une brûlante actualité : il dénonce les excès du capitalisme, s'indigne de la dégradation de la nature, prône un retour à une véritable relation au vivant et explique qu'on pourrait réduire le temps de travail de toute la population à deux jours par semaine si chacun·e prenait un peu de recul sur son style de vie. Au plaisir de cette lecture se mêle une certaine tristesse : près de 140 ans plus tard, beaucoup reste à faire. On se fait traiter de dangereux marxiste en évoquant la semaine de quatre jours ou d'idéaliste fossoyeur de l'économie quand on ose questionner le capitalisme comme base de société.

Mais ce texte rappelle également que « si l'on veut que le socialisme soit un mouvement substantiel, il doit porter un changement d'idéal, une nouvelle conception de la vie quotidienne ; il doit exprimer une meilleure idée de la dignité humaine. Par exemple : (...) ne pas se sentir dégradé en faisant un travail utile pour la société, si ingrat soit-il. Il doit signifier la simplicité de la vie, la défense des faibles, le courage des convictions personnelles ». C'est ce que le PS fait et doit continuer de faire : poursuivre un idéal tout en tenant compte de la réalité du terrain pour s'en approcher pas à pas, convaincre que d'autres conceptions de la vie sont possibles. Même si la route est longue, un siècle de combats nous a apporté les assurances et aides sociales, les salaires minimaux, la réduction du temps de travail, le droit de vote des femmes, et j'en passe. Alors, camarades, à l'heure où une internationale réactionnaire se met en branle un peu partout sur la planète, restons droits dans nos bottes, continuons à avoir le courage de nos convictions et surtout ne perdons pas de vue nos idéaux !

**Emil Margot**
coprésident du Parti socialiste neuchâtelois




## PROCHAIN CONGRÈS

La présentation de la stratégie de campagne pour les élections fédérales 2027 et l'ouverture des candidatures se tiendront au foyer de Cort'Agora le **samedi 14 novembre à 10 h**.



# *NOS ARMES ne doivent PAS ALIMENTER les GUERRES !*



**Le 29 novembre, nous avons l'occasion et le devoir de stopper les envies d'une industrie qui transforme les guerres en opportunités commerciales. Face à un Parlement qui préfère satisfaire les marchands d'armes plutôt que de protéger les populations civiles, refusons l'expansion d'une politique qui prétend défendre la paix tout en facilitant l'exportation de matériel militaire ! La révision de la loi sur le matériel de guerre (LFMG) ferait de la Suisse une complice encore plus directe des conflits qui ravagent le monde.**

Les discours de la droite sur la compétitivité et les emplois générés par l'industrie de l'armement cachent une réalité moins reluisante : le lobby de l'armement veut pouvoir vendre davantage, à davantage de pays, avec moins de contraintes. Pour y parvenir, il s'attaque aux rares mécanismes qui empêchent encore nos armes de finir n'importe où.

Premier cadeau aux marchands d'armes : la suppression de la clause de non-réexportation. Un pays pourrait recevoir des armes suisses puis les transmettre à un autre sans que la Suisse puisse en contrôler la destination. Des équipements livrés aux États-Unis pourraient se retrouver en Israël, du matériel vendu aux Émirats arabes unis parvenir aux Forces de soutien rapide au Soudan. Nous fermerions les yeux sur ce que deviennent nos armes dès qu'elles quittent nos frontières.

Deuxième cadeau : 36 États (dont les États-Unis) pourraient continuer à recevoir du matériel militaire suisse même lorsqu'ils sont en guerre ou que leur gouvernement viole les droits humains. Les intérêts commerciaux primeraient sur les principes les plus élémentaires. Là où les règles actuelles peuvent imposer la suspension des exportations, on ouvrirait la voie à leur reprise. Peu importe les conséquences humaines : tant que le commerce peut continuer, tout semble acceptable.

Enfin, le Conseil fédéral obtiendrait un pouvoir dérogatoire lui permettant de passer outre aux règles ordinaires. Après avoir affaibli les contrôles, on donne les moyens de les contourner : une concentration de pouvoir au service d'une industrie surreprésentée au Parlement et qui réclame toujours plus de liberté.

Ces garde-fous existent pour une raison. La Suisse a vécu des situations où son matériel militaire s'est retrouvé dans des zones de guerre, notamment au Yémen et en Syrie. Loin d'être des obstacles bureaucratiques, les règles adoptées en réponse à ces dérives constituent des limites politiques destinées à empêcher notre pays de contribuer à des conflits meurtriers. Aujourd'hui, la droite veut effacer ces leçons au nom des intérêts économiques.

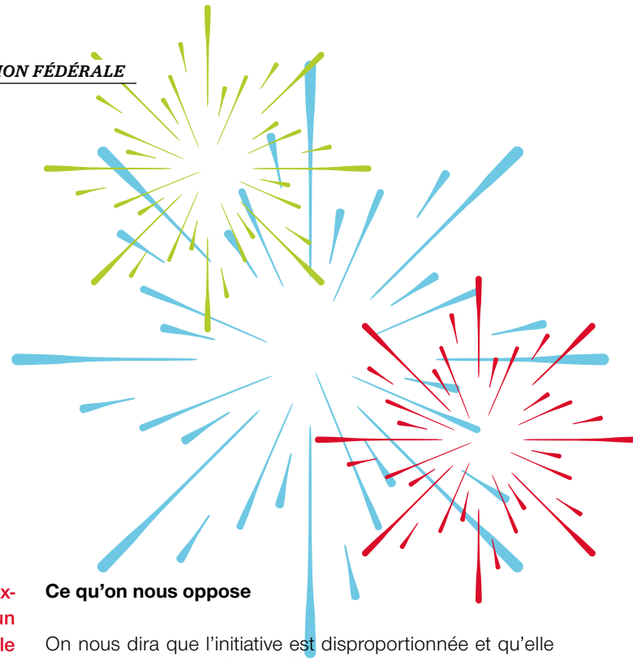
Et l'argument de l'emploi ne tient pas comme justification. Les travailleur·euses méritent des emplois stables, des salaires dignes, de bonnes conditions de travail. Mais leur avenir ne doit pas dépendre d'une industrie qui prospère grâce au réarmement et aux guerres. Quand il s'agit de défendre concrètement les salarié·es, les mêmes responsables politiques sont moins empressés. Leur priorité n'est pas la population, ce sont les profits.

Nous devons refuser que la Suisse participe à la course mondiale à l'armement, que ses entreprises profitent des conflits, que nos exportations contribuent à tuer les populations civiles. Mieux contrôler le commerce des armes ne suffit pas, il faut sortir de cette logique où la mort devient une marchandise. Nous devons refuser la révision de la LFMG. Face au lobby de l'armement, choisissons la solidarité plutôt que le profit et la paix plutôt que la guerre. Les vies humaines vaudront toujours plus que leurs profits !



**Pauline Schneider**
députée

# *RENONCER au BRUIT, PAS à LA FÊTE*



**Le 1er août dernier, le canton de Neuchâtel a vécu une expérience grandeur nature. Sécheresse oblige, plus aucun pétard ni aucune fusée n'était autorisé. La Fête nationale n'a pas été annulée pour autant. Le 29 novembre, l'initiative « Pour une limitation des feux d'artifice » nous propose d'en faire la règle, en plus souple.**

Dans les Montagnes neuchâteloises et dans les vallées, la fête du 1er Août s'est déroulée sans feux ni bûchers. En ville de Neuchâtel, seul le spectacle officiel a été maintenu, tiré depuis le lac par des professionnel·les. Les discours, les rencontres, les repas partagés : l'essentiel était là !

L'initiative ne vise que les pièces d'artifice bruyantes : les volcans et les feux de Bengale, par exemple, restent autorisés, et les cantons pourront toujours permettre les grands feux publics lors d'évènements majeurs. Ce qui disparaîtrait, ce sont les pétards et les fusées tirés n'importe où, pendant des jours.

**Ce que nous y gagnons**

Les feux d'artifice privés ont un coût, et ce ne sont pas celles et ceux qui les tirent qui le paient.

Les animaux d'abord, qu'ils soient domestiques, d'élevage ou sauvages. Vétérinaires, gardes-faunes, agricultrices et agriculteurs le constatent chaque année : fugues, bétail qui force les clôtures, faune dérangée en plein hiver, au moment où elle doit économiser ses forces.

La population ensuite. Pour les personnes âgées, les jeunes enfants ou celles et ceux qui ont fui la guerre, des détonations imprévisibles pendant plusieurs nuits n'ont rien de festif.

La collectivité enfin. Les feux d'artifice laissent chaque année environ 1300 tonnes de déchets en Suisse ; ils causent des incendies et des accidents. Le nettoyage et les interventions sont à la charge des pouvoirs publics.

Face à cela, renoncer aux pétards dans son jardin paraît un effort raisonnable.

**Ce qu'on nous oppose**

On nous dira que l'initiative est disproportionnée et qu'elle s'attaque à nos traditions. Elle ne vise pourtant que les feux d'artifice bruyants : les feux de joie, les lampions et les cloches demeurent, tout comme les grands feux d'artifice, pour autant qu'ils soient organisés et autorisés lors d'évènements d'importance suprarégionale.

Le camp du non préfère miser sur la responsabilité individuelle. C'est ce qu'on fait depuis des années, sans résultat : les règles communales sont difficiles à faire respecter tant les pétards s'achètent facilement. L'initiative agit enfin sur la vente.

Reste l'argument économique. Certains commerces et artificiers seront touchés, c'est vrai, mais le Conseil fédéral juge l'impact global faible. Les articles silencieux pourront toujours être vendus ; une période de transition de deux ans permettra de s'adapter.

**La seule option sur la table**

Le Conseil fédéral reconnaît lui-même que les feux d'artifice bruyants causent des nuisances aux personnes, aux animaux et à l'environnement. Le Parlement avait préparé un contre-projet plus modeste, mais le Conseil national l'a finalement rejeté. L'initiative est donc la seule proposition soumise au vote pour améliorer la situation. Fêter ensemble, oui, mais dans le respect de toutes et tous, humains comme animaux.

**Le 29 novembre, votons OUI à l'initiative sur les feux d'artifice !**



**Muriel Niederöst**
coprésidente de
la commission Environnement



**Nicolas Béraneck**
coprésident de
la commission Environnement

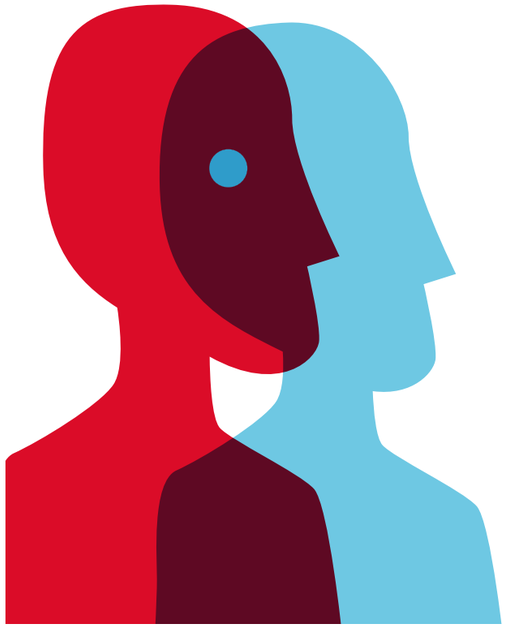




# *Ne REVENONS PAS EN ARRIÈRE !*

**Le 8 mars dernier, Journée internationale des droits des femmes, 54,2 % des votant·es ont dit oui à l'imposition individuelle. C'était une victoire attendue depuis des décennies. Pourtant, le 29 novembre, le Centre nous demande déjà de faire marche arrière. Son initiative[1] veut inscrire dans la Constitution l'addition des revenus des époux pour l'impôt fédéral direct.**

L'impôt fédéral direct (IFD) est progressif : plus le revenu imposable est élevé, plus le taux grimpe. Quand on additionne les revenus de deux conjoint·es, le premier franc gagné par la personne qui gagne le moins est imposé au taux déjà atteint par le revenu principal. Dans la grande majorité des couples, cette personne est une femme. Chaque heure travaillée en plus rapporte donc moins. Le message est clair : restez à la maison, ou contentez-vous d'un petit temps partiel.



Pour éviter que les couples mariés paient plus que les concubins, l'initiative prévoit un « calcul alternatif ». Le fisc fait deux calculs, l'un en imposition commune et l'autre comme si les conjoint·es n'étaient pas marié·es, et le couple paie le montant le plus bas.

L'imposition individuelle acceptée en mars vaut aussi pour les impôts cantonaux. Si l'initiative passe, un couple marié serait imposé à deux pour la Confédération, mais chacun·e de son côté pour le Canton. Une famille pourrait ainsi devoir remplir jusqu'à trois déclarations chaque année. Pour les contribuables comme pour l'administration fiscale neuchâteloise, ce serait un casse-tête inutile.

Avec le « calcul alternatif », aucun couple ne peut y perdre. C'est différent pour la collectivité : la Confédération chiffre les pertes jusqu'à 3 milliards de francs par an, selon la mise en œuvre. Les cantons en paieront aussi le prix, puisqu'ils reçoivent une part de l'IFD. Et ce ne sont pas les ménages modestes qui en profiteraient : plus un couple gagne, plus la ristourne est grosse. Ce sont les autres contribuables qui comblent le trou.

Ces milliards ne tombent pas du ciel. Ils manqueront pour les crèches, les transports publics, la formation ou les subsides d'assurance-maladie. Or c'est justement l'accès à des places d'accueil abordables qui permet aux mères de travailler davantage, bien plus que n'importe quelle ristourne fiscale. Plutôt que d'offrir des cadeaux aux couples aisés, investissons dans ce qui change vraiment le quotidien de toutes les familles, quel que soit leur modèle.

Le Centre et l'UDC défendent l'imposition commune comme le socle de la famille dite traditionnelle. Nous connaissons le prix de ce modèle. Les femmes touchent des rentes inférieures de près d'un tiers à celles des hommes, et se retrouvent trop souvent démunies après un divorce ou un veuvage. L'indépendance économique est une condition de l'égalité. Or le texte ne prévoit rien pour le concubinage, les familles monoparentales ou les personnes seules.

Remettre l'ouvrage sur le métier quelques mois après un vote clair, avec un texte qui contredit la loi acceptée, c'est refuser d'entendre la réponse des urnes. Le 29 novembre, NON à l'initiative du Centre !



**Martine Docourt**
conseillère nationale

[1] « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage ! »

# DÉBAT SUR LE FINANCEMENT DE LA 13e RENTE AVS

**Une augmentation de la TVA est-elle défendable quand elle permet de financer un des piliers de notre système de protection sociale ? Cette question, les membres du PSN en ont débattu le 21 octobre lors d'un Congrès extraordinaire. Nous vous proposons ci-dessous un bref aperçu des arguments avancés de part et d'autre. Au final, deux tiers des personnes présentes à ce Congrès ont soutenu le financement additionnel de l'AVS qui est soumis au vote le 29 novembre. Un avis qui rejoint celui du Comité cantonal, qui s'était prononcé dans les mêmes proportions pour le OUI.**

Le 3 mars 2024, notre pays a vécu une révolution sociale. Une révolution par les urnes : pour la première fois, le peuple a accepté d'améliorer les retraites en initiative populaire, à plus de 58 %.

Cette révolution changera la vie des gens et nous devons en être immensément fiers. Nous sommes devenus socialistes pour gagner ce genre de combat.

Cette prestation, il faut la financer. Nous voulions une augmentation des cotisations salariales. Au Parlement, nous sommes minoritaires. Nous avons tout tenté et obtenu au Conseil des États un excellent compromis : un financement total de la 13e rente par la TVA (+ 0,4 %) ET les cotisations sociales (+ 0,2 %). Le Conseil national en a malheureusement décidé autrement : il a de justesse (deux voix) refusé la hausse des cotisations sociales et a accepté du bout des lèvres l'augmentation de la TVA, face à un bloc UDC-PLR quasi unanime.

Oui, je suis frustré. Le résultat global reste cependant une révolution sociale. Selon l'Office fédéral de la statistique, sur toute une vie, la TVA coûtera CHF 10 800 de plus, alors que la 13e rente atteindra en moyenne CHF 39 380 par personne. Pour chaque franc payé à la TVA, le cotisant moyen en recevra quasiment 4. Simplement parce que l'AVS est la plus égalitaire des assurances : 92 % de la population verse moins de cotisations à l'AVS qu'elle ne touche de rentes.

À celles et ceux qui seraient tentés de voter non parce que la TVA n'est pas l'impôt le plus social, je pose une question : le financement des transports publics est possible grâce à 0,1 % de TVA, qui doit être supprimé en 2030 et que le Conseil fédéral propose de prolonger pour financer, entre autres, la ligne directe. Dois-je m'opposer au financement de la ligne directe au motif qu'il n'est pas le plus social qui soit ?

À mon avis, ce n'est pas une question de principe, mais de finalité : le résultat est-il solidaire ? Compense-t-il le financement imparfait ? Dans les deux cas, AVS et ligne directe, le résultat compense largement la méthode.

Il faut aussi évoquer les conséquences d'un non. Dans la plus optimiste des prévisions, il manquera à l'AVS 1,5 milliard dès 2027, puis le déficit ne fera que s'accélérer.

Voilà le projet irresponsable de la droite, qui ne voulait aucun financement. Ils n'attendent que ça : que nous laissions le déficit s'installer pour sortir la tronçonneuse. Ils espèrent le chaos et la banqueroute de l'AVS pour avancer leur agenda de retraite à 67 ans. Ils veulent aussi massacrer les rentes de 20 000 veuves. Sûrs de leur victoire en novembre, le PLR et l'UDC promettent déjà d'aller plus loin, et plus vite !

Pour gagner, nous devons pouvoir nous battre avec la garantie d'une AVS saine.

Camarades, pourquoi sommes-nous devenus socialistes ? Parce que nous croyons qu'un monde meilleur est possible et que la seule manière d'y parvenir est d'avoir des résultats, même imparfaits. Nous savons que si nous exigeons la perfection, la solution parfaite, la pureté idéologique, nous n'arrivons pas à améliorer la vie des gens. Améliorer leur vie, aujourd'hui, c'est accepter une hausse de la TVA qui finance une 13e rente pour chaque retraité. Le gain net n'est pas aussi grand que si la mesure était financée via la solution mixte. C'est vrai. Mais c'est un gain net. Les gens recevront durablement plus qu'ils ne paieront, en particulier les femmes, en particulier les faibles revenus, les plus fragilisés.

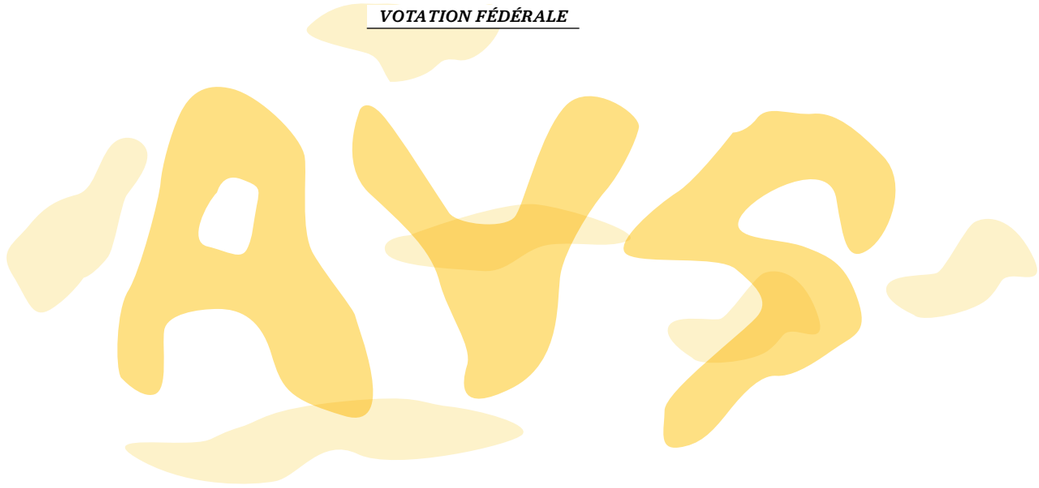
C'est une vraie avancée sociale. Ne laissons pas le purisme et la frustration assombrir le tableau, ne tombons pas dans le piège de la droite. Votons oui.



**Baptiste Hurni**
conseiller aux États



VOTATION FÉDÉRALE




La votation du 29 novembre sur le financement de la 13e rente AVS pose à la base et à l'électorat du Parti socialiste un dilemme cornélien. En effet, lors du congrès du PSN du mercredi 21 octobre, de longues discussions ont opposé deux points de vue : d'un côté, les partisan·es du OUI, prêt·es à reconnaître un aspect social à la TVA pour défendre le financement à court et à moyen terme de la 13e rente, au nom de la nature extrêmement redistributive de celle-ci ; de l'autre, les partisan·es du NON, fidèles au narratif d'origine de la 13e rente AVS, qui promettait une lutte acharnée pour un réel financement social, à l'image de son financement historique.

Cela dit, il sera difficile de convaincre un électorat déjà hésitant que la TVA est la solution miracle qui permettra à l'AVS de rester à flot, quand ce sont nos propres élu·es qui rabâchaient, il y a quelques mois encore, d'une part que l'AVS disposait de réserves confortables et que la TVA était l'un des impôts les plus antisociaux de Suisse, et d'autre part que l'égalité salariale et la hausse des salaires permettraient d'augmenter les cotisations salariales et ainsi de remplir mieux encore les caisses de l'AVS.

Évidemment, on ne peut nier le combat de nos élu·es à l'Assemblée fédérale, qui ont nagé à contre-courant de manière acharnée pendant deux ans pour dénicher un financement, si décevant soit-il. Et ce n'était pas gagné : avec un bloc bourgeois PLR-UDC fermement opposé à toute forme de financement malgré une volonté claire de la population, et un bloc centriste inconstant, chaque vote était une bataille. Mais la question demeure : un financement est-il préférable à une absence de financement lorsqu'il repose sur un impôt antisocial ? Surtout quand il ne s'agit que d'un financement partiel, qui ne couvre qu'un tiers des coûts engendrés par la 13e rente et laisse ainsi à la droite toute la place nécessaire pour affirmer que l'AVS n'est pas stable financièrement et brandir ses menaces préférées.

Rappelons d'ailleurs qu'un compromis bien meilleur, assurant un financement partiel par des cotisations sociales, n'a été refusé qu'à deux voix près, et dans une seule des deux chambres. Et si le financement par la TVA est accepté, quel levier restera-t-il à la gauche au Parlement pour empêcher le grignotage de la part des cotisations sociales ?

Certes, la 13e rente AVS est une victoire gargantuesque pour la gauche suisse. Certes, nous devons trouver un moyen de la financer. Mais à l'aube des élections fédérales, et alors que la TVA est proposée pour financer une nouvelle augmentation du budget de l'armée, il est bon de s'interroger sur le bénéfice tiré d'un revirement de narratif.

Même s'il convient de ne pas s'emporter pour une hausse certes modérée de la TVA, rappelons qu'elle s'ajoute à toutes les hausses subies par la population : inflation, loyers et, bien sûr, primes maladie. Rappelons aussi que cette hausse ne nous apporte rien, puisqu'elle ne permet même pas de garantir un financement durable de l'AVS ; que ce n'est pas elle qui permet à la 13e rente d'exister, puisque cette dernière a déjà été acceptée par la population ; et qu'elle laisse le champ libre à la droite pour se poser en protectrice du pouvoir d'achat. Aujourd'hui, face à une droite de plus en plus extrême et dont l'hégémonie ne cesse de grandir, nous devons apporter une réponse de gauche forte et claire. Camarades, nos valeurs ne sont pas à vendre !



**Maëlle Cosandey**
coprésidente de la JSN



**Sophie Wang**
membre du comité cantonal



# Une **NOUVELLE AVANCÉE** vers une **SOCIÉTÉ** plus **INCLUSIVE** ?

**Le Canton de Neuchâtel rétablira-t-il les droits politiques cantonaux et communaux des personnes sous curatelle de portée générale et sous mandat pour cause d'inaptitude ? Le Grand Conseil ayant répondu positivement, ce changement à inscrire dans la Constitution passera par une votation populaire l'an prochain. Un enjeu sociétal, qui a divisé politiquement.**

En mars 2021, le Conseil d'État se voyait saisi d'une motion demandant de mettre fin à la discrimination envers les personnes sous curatelle de portée générale ou sous mandat pour cause d'inaptitude. Ces dernières sont en effet aujourd'hui privées du droit de vote et du droit d'éligibilité en raison de leur incapacité durable de discernement. Or, le lien établi entre celle-ci et la capacité à exercer les droits politiques ne repose sur aucun fondement. Il est même contredit par la Constitution fédérale (qui prévoit que nul ne doit subir de discrimination du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique) ainsi que par la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées de 2006, mise en œuvre par la Suisse en 2014.

Confié au service de protection de l'adulte et de la jeunesse, le traitement de cet objet parlementaire – déposé à l'époque par le groupe socialiste (et dont la première signataire était la députée… Florence Nater) – a donné lieu à un rapport du Conseil d'État. Celui-ci propose de donner suite à la motion, sur la base de nombreux arguments juridiques plaidant pour la fin de cette discrimination. Il a par ailleurs relevé que la proposition s'inscrit pleinement dans la politique cantonale en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap. En effet, celles-ci ne peuvent bénéficier d'une participation pleine et entière à la société que si les barrières qui y sont mises sont levées ; la restriction des droits politiques en est une.

Ces enjeux ne se limitent pas au seul canton de Neuchâtel. Ils occupent aussi le Conseil fédéral, qui doit traiter une motion adoptée en 2024 allant dans un sens identique, à laquelle il ne s'est pas opposé. Plusieurs cantons ont quant à eux déjà franchi le pas : Genève l'a fait en 2020, suivi par Appenzell Rhodes-Intérieures en 2024. En 2025, le jour où la population du canton de Zoug se prononçait favorablement, celle du canton de Vaud rejetait cette proposition.

Le refus vaudois semble néanmoins s'inscrire à contre-courant. La consultation menée par le Conseil d'État neuchâtelois auprès des associations et partenaires actifs dans le domaine du handicap, des partis, des communes ou encore des autorités judiciaires a montré une large adhésion. Les remarques ont principalement porté sur le risque de captation du vote et les garanties à prévoir pour le prévenir, que le gouvernement entend apporter au travers d'actions de sensibilisation et de communication auprès des milieux concernés.

Bien qu'il existe aussi déjà pour nombre d'électrices et électeurs d'aujourd'hui, ce risque a alimenté une bonne partie de l'argumentaire des opposants au texte au Grand Conseil, réunis au sein du PLR et de l'UDC. La gauche et les Vert'libéraux ont permis au décret de passer la rampe à une courte majorité. La campagne semble s'annoncer politique. Elle aurait très bien pu ne pas l'être : soumise à la landsgemeinde appenzelloise, cette évolution sociétale n'avait pas fait un pli.



**Frédéric Mairy**
conseiller d'État





# **BRÈVES** du **GRAND CONSEIL** – septembre

Retour aux pupitres pour les député·es après la pause estivale, avec deux sessions en septembre. Outre l'extension du droit de vote aux personnes sous curatelle de portée générale, que Fred décrit à la page précédente (une avancée issue d'une motion socialiste déposée en 2020, avec Florence comme première signataire !), voici trois morceaux choisis.

## Le « Papyrus » neuchâtelois est en route

Le Conseil d'État a lancé le 1er septembre un dispositif de régularisation des travailleurs et travailleuses sans papiers. Il permet à des ressortissant·es étranger·ères sans statut légal en Suisse d'entamer des démarches pour régulariser leur situation. Il s'agit bien sûr d'une mesure majeure en matière d'intégration, mais elle est également essentielle pour protéger les conditions de travail de manière générale et pour lutter contre le travail au noir.

## Vive les lanceurs et lanceuses d'alerte !

Les services de l'administration traduisent sur le terrain, en actions et en décisions concrètes, les orientations votées au niveau politique. C'est une lourde tâche, accomplie de manière générale avec une extrême diligence.

Comme dans toute organisation de cette taille, des dysfonctionnements sont toutefois inévitables. Les repérer et les corriger est essentiel, d'autant que l'administration cantonale exerce une autorité sur les citoyen·nes dans plusieurs domaines. C'est dans ce contexte que le Grand Conseil a validé la création d'une plateforme d'alerte. Nous avons obtenu qu'elle soit ouverte à l'ensemble de la population, et pas uniquement aux collaborateur·trices de l'État. Un postulat a également été accepté pour l'étendre aux administrations communales et aux entités parapubliques.



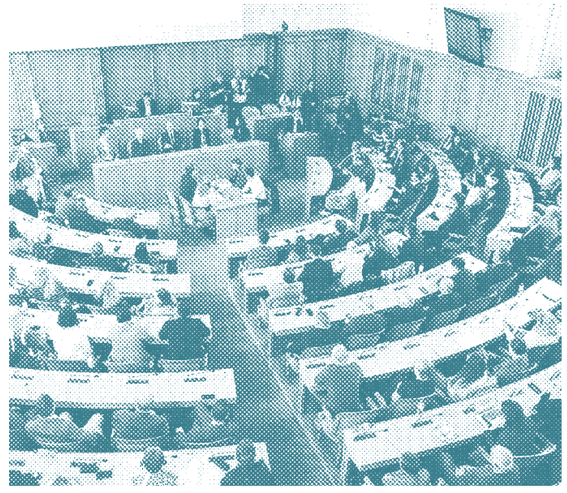
**Antoine de Montmollin**
président du groupe

## Prix des carburants et bourbier parlementaire

Je ne résiste pas au plaisir de partager avec les lectrices et lecteurs du *Point* cette joyeuse tranche de vie du Grand Conseil. Peu avant la session du 29 septembre, le groupe UDC dépose un projet de résolution, assorti de la clause d'urgence, invitant le Grand Conseil à demander au Parlement fédéral de geler tous les impôts sur le mazout et les carburants pour contenir la hausse des prix. Double réticence de notre côté : sur la forme, car les résolutions adressées à Berne sont rarement entendues ; sur le fond, car il ne nous semble pas envisageable que les collectivités publiques subventionnent les géants du pétrole. Nous partageons néanmoins la préoccupation : la hausse des prix de l'essence et du mazout est insupportable pour une partie de la population, même si elle pousse, à moyen terme, vers un avenir plus durable et écologique.

Ni une ni deux : nous déposons une salve d'amendements. Nous demandons notamment que la Confédération gèle non pas les impôts mais les prix, en s'appuyant sur les lois existantes : il s'agirait ainsi d'exiger une réduction de la marge des entreprises du secteur, qui accumulent depuis plusieurs mois des profits extraordinaires. Inspirés par notre exemple, d'autres groupes déposent à leur tour des amendements divers et variés. S'ensuivent de multiples suspensions de séance et discussions en parallèle de la session ainsi que des débats au bureau sur la manière de voter tous ces amendements… pour qu'au final l'UDC, suite à cette agitation, retire son texte et coupe court à tout débat.

Vous me direz : tout ça pour ça… mais c'est aussi à cela que ressemble la démocratie ! Heureusement, le PS se bat de manière plus efficace pour le pouvoir d'achat de la population, notamment en matière de subsides d'assurance-maladie.



# L'ÉCOLE face au RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



photo : Taylor Flowe unsplash.com

**Avec l'arrivée de la saison hivernale, nous pourrions presque oublier les fortes chaleurs de cet été, mais ce n'est pas plus mal d'y réfléchir la tête froide. En effet, l'impact du réchauffement climatique sur notre société mérite des réflexions profondes et pas seulement des mesures « à chaud ».**

L'école neuchâteloise n'a pas été épargnée, avec des pics à plus de 30 °C en salles de classe et jusqu'à 60 °C au sol des cours de récréation... Des mesures ont été prises au cas par cas afin de trouver des solutions adéquates, mais en parallèle, des réflexions ont lieu sur l'école de demain.

En effet, la question de l'adaptation énergétique des bâtiments se pose et notamment pour les collèges qui appartiennent au patrimoine protégé. Faut-il y installer des isolations internes alors que certaines anciennes classes sont déjà trop petites ? Ou faut-il renoncer à protéger certains bâtiments ?

Il est également envisagé davantage de leçons à l'extérieur, avec des canapés forestiers, ainsi que des cours d'école plus vertes, ombragées et avec des sols perméabilisés.

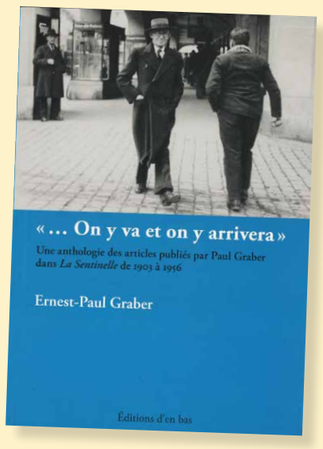
En plus des infrastructures, la question du fonctionnement de l'école se pose. Faut-il rallonger les vacances estivales ? Les experts en pédagogie le déconseillent pour le bon suivi des élèves ; cela impacterait également l'organisation de beaucoup de familles.

Cependant, le changement des périodes est quelque chose de tout à fait envisageable. Prenons l'exemple de l'horaire de type B : début des cours plus précoce le matin et cours terminés en début d'après-midi, après une pause de midi raccourcie. Ce fonctionnement pourrait être instauré systématiquement en période estivale, voire à l'année pour simplifier les organisations familiales et parascolaires.

L'instruction publique prépare les générations futures. Il est donc normal qu'elle leur montre l'exemple avec l'adaptation à ce défi sociétal qu'est le réchauffement climatique.



**Ahmed Muratovic**
conseiller communal




## L'ANTHOLOGIE DES ARTICLES D'ERNEST-PAUL GRABER EST ENFIN SORTIE!

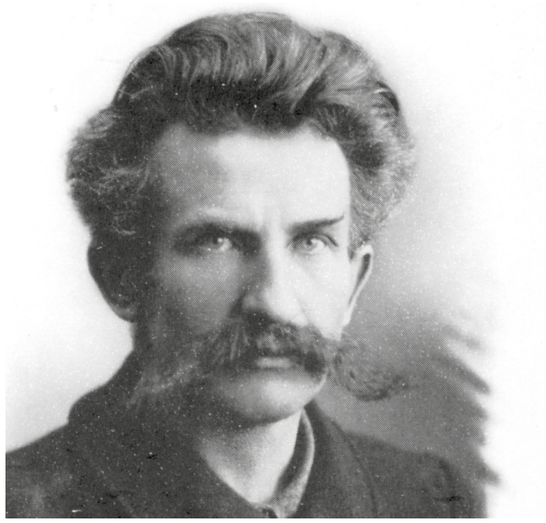
Ce recueil sera proposé à la vente lors du Congrès du 14 novembre à Cortaillod (CHF 30).

Disponible également en librairie.





# Mais C'EST QUI, CHARLES NAINE ?



**Il y a 100 ans, disparaissait Charles Naine, né le 27 juin 1874 à Nods, dans un milieu petit bourgeois.**

La crise de 1891 touche gravement sa famille et nourrit ses analyses marxistes. Il décide de faire du droit à Neuchâtel, entre à Zofingue, mais porte un vêtement de travailleur qui le distingue de ses condisciples !

Il obtient en 1901 son brevet d'avocat, se marie avec Adèle Bourquin, s'engage au PS de La Chaux-de-Fonds et devient rédacteur de *La Sentinelle*. En 1903, il refuse de faire son « cours de répét » et signifie son refus de servir. Il est arrêté, condamné par un tribunal militaire à 3 mois de prison et exclu de l'armée. On lui doit le service civil, en quelque sorte, car, à sa suite, de nombreuses personnes se mobilisent en vue de sa création (1996, eh oui 70 ans après la mort de Charles !).

En 1910, suite à quelques bringues avec la tendance anarcho-syndicaliste du socialisme chaux-de-fonnier, il déménage à Lausanne, entre au Parti ouvrier socialiste vaudois et devient secrétaire de l'Office social de la Maison du Peuple (sorte d'assistance juridique pour personnes modestes).

En 1911, il entre au Conseil national (d'abord pour le canton de Neuchâtel, puis pour le canton de Vaud), où il siègera jusqu'à son décès.

Arrive la guerre... dur de continuer à être antimilitariste dans ce contexte. Il s'abstient toutefois (comme Graber) de voter pour les pleins pouvoirs accordés au Conseil fédéral (avec les crédits militaires qui vont avec), alors que le PS s'aligne (1914).

En 1915, toujours avec son copain Graber, il participe à la conférence de Zimmerwald où des socialistes de toute l'Europe se réunissent pour exprimer leur refus de la guerre comme solution aux conflits internationaux et pour agir contre celle qui va faire périr 18,6 millions de personnes (8,9 millions de civils).

Il meurt le 29 décembre 1926, des suites d'une bête grippe, à 52 ans.

Marxiste convaincu, mais hésitant entre la révolution et la réforme ; de sensibilité anarchiste mais avec une foi protestante chevillée au corps ; internationaliste et antimilitariste ; fervent défenseur des coopératives et militant antialcoolique...

voilà en gros le profil de Charles Naine, qui a son avenue à La Chaux-de-Fonds depuis les années 1950, preuve qu'il a fortement marqué les esprits de son époque comme homme politique mais aussi comme journaliste engagé et talentueux.

« Je ne suis pas anarchiste, je ne crois pas que la société puisse se passer de toute autorité ; mais je crois que le progrès consiste à en diminuer toujours davantage le rôle, pour y substituer toujours plus l'entr'aide, la libre entente. Si le régime socialiste ne devait pas nous apporter cela, je m'en détournerais pour chercher ailleurs la liberté. » (*La Sentinelle*, 20 février 1918).

**Un précurseur de la décroissance ?**

« Mais à la différence des crises d'autrefois, qui étaient produites par la disette suite de mauvaises récoltes, de guerres, de peste, etc., les crises modernes ont leur source dans la surproduction. On manque de tout parce que l'on a de trop de tout. On est dans la misère parce que l'on a trop travaillé. On n'a pas de quoi se payer le nécessaire parce qu'on a produit ce nécessaire jusqu'au superflu. C'est là une situation curieuse dont les économistes bourgeois se gardent bien de donner l'explication, soit par ignorance, soit par crainte de devoir condamner un état social qui les fait vivre et dont ils retirent de gros intérêts. » (*La Sentinelle*, 9 avril 1902).



**Marinette Matthey**
membre du PSMN

Source : *Charles Naine. Sa pensée. Son action*, PS La Chaux-de-Fonds, 2009.

*Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement.*
*Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.*

*Vous souhaitez adhérer au* ***PARTI SOCIALISTE NEUCHÂTELOIS*** *ou recevoir* ***LE POINT*** *?*

*Contactez-nous :*


Éditeur
**Parti socialiste neuchâtelois**
Avenue de la Gare 3 – 2000 Neuchâtel
032 721 11 80
secretariat@psn.ch
www.psn.ch



**Impressum**
Bulletin adressé aux abonné·es et entités intéressées aux activités du PSN
Rédaction en chef - Raphaël Girardin
Graphisme et illustration - Nathan Jucker
Relecture - Johanne Lebel Calame
Impression - Imprimerie de l'Ouest SA
Parution 5 fois par an | Abonnement annuel - 30 francs
Abonnement de soutien - 50 francs
IBAN : CH92 0900 0000 2000 3004 7


P.P.
2000 Neuchâtel

LA POSTE

# AGENDA

| | |
|---|---|
| **11 novembre** | **Commission Environnement** |
| **14 novembre** | **Congrès cantonal** |
| **19 novembre** | **Séance de préparation Grand Conseil** |
| **26 novembre** | **Séance de préparation Grand Conseil** |
| **29 novembre** | **Votation fédérale** |
| **2 décembre** | **Commission Santé** |
| **3 décembre** | **Formation - Comment aborder un sujet en tant qu'élu·e** |
| **8 décembre** | **GT Pôle économique** |

Votre agenda en ligne sur **www.psn.ch**